

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 24 avril 2014**

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 avril 2014, s'est réuni ce jour, jeudi 24 avril 2014 à 19 h 30, en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence du Maire en exercice, Georges SCHULER.

*Membres élus* : 27  
*Présents* : 23

*Membres en fonction* : 27  
*Absents : 4, dont procurations* : 3

**Membres présents :**

**Monsieur Georges SCHULER, Maire**

**Mesdames et Messieurs les Adjoints :**

M. Norbert ANZENBERGER	1 <sup>ère</sup> Adjoint au Maire	Présent
Mme Michèle MEYER	2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Présente
M. Patrick ECKART	3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Absent excusé avec procuration à Mme MEYER
Mme Huguette ADRIAN	4 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Présente
M. Julien KELLER	5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent
Mme Christine REICHERT	6 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	Absente excusée avec procuration à M. MONDON
M. Max MONDON	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent
Mme Dominique DUTT	8 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Présente

**Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :**

1.	Mme Maryvonne JOACHIM	Présente
2.	M. Marcel BETETA	Présent
3.	Mme Stéphanie MARRET	Présente
4.	M. Christian GEISSMANN-TROG	Présent
5.	Mme Françoise WURSTHORN	Présente
6.	M. Nicolas GUILLERME	Présent
7.	Mme Najet BOUKRIA	Présente
8.	M. Eric WILLMANN	Présent
9.	Mme Laurence CROSNIER	Présente
10.	M. Régis HRANITZKY	Présent
11.	Mme Caroline STEINMETZ	Présente
12.	M. Eric MOINE	Absent excusé avec procuration à M. WILLMANN
13.	Mme Mireille WINTZ	Présente
14.	M. Cédric KLEINKLAUS	Présent
15.	Mme Isabelle HAESSIG	Présente
16.	M. Thierry PAPERI	Absent non excusé
17.	Mme Marie-Paule STIEBER	Présente
18.	M. Maxime FRIEDMANN	Présent

## **ORDRE DU JOUR**

**POINT 1 : Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2014**

**POINT 2 : Désignation d'un secrétaire de séance**

**POINT 3 : Compte administratif et compte de gestion 2013 – Reprise des résultats - Budget Primitif 2014 - Adoption des taux de fiscalité locale 2014**

**POINT 4 : Fixation des tarifs de location**

**POINT 5 : Désignation des membres aux bureaux de l'Association Foncière**

**POINT 6 : Proposition de candidats à la Commission Communale des Impôts Directs**

**POINT 7 : Location de la buvette au plan d'eau**

**POINT 8 : Divers**

---

**POINT 1 : Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2014**

Il a été transmis aux Conseillers municipaux et n'a fait l'objet d'aucune remarque ou demande de modification. Il est *adopté à l'unanimité*.

**POINT 2 : Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Mireille WINTZ est désignée à l'unanimité comme secrétaire de la présente séance. Elle est assistée par Monsieur Christian GEBEL, Directeur Général des Services.

**POINT 3 : Compte administratif et compte de gestion 2013 – Reprise des résultats - Budget Primitif 2014 - Adoption des taux de fiscalité locale 2014**

Monsieur Julien KELLER, Adjoint aux finances, présente le compte administratif 2013 ainsi que les prévisions budgétaires 2014, basées sur une stabilité des taux de la fiscalité locale.

Monsieur GEISSMANN, Président de la Commission des finances, rend compte des observations de la Commission des finances, tout en rappelant l'ouverture de cette Commission à la population. Un bilan du mandat, qui vient de s'achever a également été présenté. On y relève notamment la baisse de l'endettement, l'accroissement de la capacité de financement et l'augmentation du niveau de trésorerie. La capacité de financement actuelle s'élève à 5 000 000 d'euros, sans avoir à contracter de nouveaux emprunts.

Il remercie Monsieur KELLER pour la justesse et véracité des chiffres. Certes, on observe une augmentation de la masse salariale expliquée essentiellement par l'augmentation de charges mais aussi l'embauche de personnel en remplacement d'agents en longue maladie.

## *Conseil Municipal du 24 avril 2014*

Monsieur GEISSMANN rappelle que pour la masse salariale, il a été décidé de gérer les structures enfance en direct, alors que d'autres communes ont décidé d'extérioriser. Donc il ne faut pas s'inquiéter si le taux de masse salariale est plus important par rapport à d'autres communes qui ne proposent pas ces services.

Le poste « énergie » a également eu une croissance importante. Il faudra trouver des solutions pour faire plus d'économies, mais cette croissance est essentiellement expliquée par l'augmentation des tarifs.

Ces chiffres ont été précisés par Monsieur KELLER à la demande de l'un ou l'autre membre de la Commission, en totale transparence.

La Commission des finances a émis un avis favorable unanime à l'adoption de ce compte administratif.

Le Maire indique qu'il conviendra d'envisager des travaux d'isolation pour espérer une baisse. Mais il y aura aussi et surtout un travail à faire avec les utilisateurs, pour les inciter à mieux utiliser les locaux.

Le Maire remercie pour son travail la Commission des finances, son Président Monsieur GEISSMANN, Monsieur KELLER ainsi que les services sur la bonne gestion.

### **Compte administratif et de gestion 2013 et affectation des résultats**

*Vu le projet de Compte Administratif 2013 et le Compte de Gestion 2013 ;*

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

**ADOPTÉ le Compte Administratif 2013 présenté par le Maire,**

**CONSTATE la cohérence des chiffres avec le Compte de Gestion 2013 transmis par le Comptable Public et l'adopte.**

		<b>Dépenses €</b>	<b>Recettes €</b>
<b>Réalisations de l'exercice</b>	Section de fonctionnement	<b>4 795 842,81</b>	<b>5 565 654,52</b>
	Section d'investissement	<b>657 417,21</b>	<b>2 865 019,11</b>
<b>Reports de l'exercice N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)		<b>0</b>
	Report en section d'investissement (001)		<b>354 097,31</b>
	<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>5 453 260,02</b>	<b>8 784 770,94</b>
<b>Restes à réaliser à reporter en N+1</b>	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	<b>133 301,24</b>	
	TOTAL des restes à réaliser en N+1		
<b>totaux cumulés</b>	Section de fonctionnement	<b>4 795 842,81</b>	<b>5 565 654,52</b>
	Section d'investissement	<b>790 718,45</b>	<b>3 219 116,42</b>
	TOTAL CUMULE		
<b>Résultats définitifs</b>	Section de fonctionnement		<b>769 811,71</b>
	Section d'investissement		<b>2 428 397,97</b>

**ADOPTÉ PAR 26 VOIX POUR**

*Le Maire ayant quitté la salle lors de l'adoption, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Affectation du résultat 2013**

*Vu le Compte Administratif 2013, le Compte de Gestion 2013 et le résultat constaté ;*

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

*DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2013 comme suit :*

<b>POUR MEMOIRE :</b>	
- Résultat de la section d'investissement constaté au Compte Administratif 2013 (conforme au résultat de clôture constaté au Compte de Gestion 2013)	2 561 699,21
- Minoration pour tenir compte des provisions (comptes 15, 29,39,49 et 59) existants en 2013	0
- ICNE à payer cpte 1688 et ICNE 2768 à recevoir : - + =	0
- Résultat de la section de fonctionnement constaté au Compte administratif 2013	769 811,71
- Résultat constaté au compte de gestion 2013	769 812,20
- Restes à réaliser 2013 (dépenses engagées non mandatées) à reprendre au B.P. 2014	133 301,24
- Affectation en réserves obligatoires à l'apurement du déficit d'investissement (compte 1068) + restes à réaliser (soit 0 € + 133 301,24€)	133 301,24
- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	636 510,96
<b>- Total affecté au compte 1068</b>	<b>769 812,20</b>
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002)	0 €

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **Budget Primitif 2014**

Le Budget Primitif 2014 est présenté par Monsieur KELLER, qui donne les détails. Il fait ainsi état des investissements programmés, dont le plus important sera la rénovation de la salle des fêtes. Les dépenses qui impacteront le budget 2014 seront les études préliminaires et les honoraires d'architecte.

Monsieur GEISSMANN, Président de la Commission des finances, a rappelé que des impératifs ont fait que le budget a dû être bouclé avec des délais très contraints.

Constat : l'Etat a de moins en moins de moyens, on risque donc de subir une baisse des dotations de sa part. On ne sait pas non plus si la compensation de la Communauté Urbaine de Strasbourg pour la Taxe Professionnelle unique continuera. Ceci veut dire qu'il faudra d'une manière générale faire attention aux dépenses, étant donné que les ressources, elles, n'augmenteront pas.

La liste des investissements est importante. Quant à la promesse de maintenir les taux sur la durée du mandat, personne de la Commission des finances n'a souhaité le contraire...

La Commission des finances a émis un avis favorable.

Le Maire explique qu'à chaque fois que le patrimoine augmente, il y a des charges supplémentaires. Des travaux lourds se profilent, notamment à la maison de retraite, qui nécessiterait même un agrandissement. Les dépenses d'entretien sont lourdes, pas visibles, mais indispensables.

Ensuite, pour chaque projet de réhabilitation, il y a obligation de mettre en œuvre des mesures d'accessibilité. Ainsi, pour la salle des fêtes un ascenseur à lui seul revient à 80 000 €... De même pour les espaces de jeux : il faut envisager leur remplacement dans toutes les communes, dans la mesure où ils sont très anciens et ne respectent plus les normes.

C'est au niveau des recettes que nous avons à faire à la plus grande inconnue, nous ne savons pas si elles seront maintenues, elles risquent plutôt de baisser.

Le Maire demande au Conseil de le suivre, « le budget est ambitieux parce que nous investissons quand même à hauteur de 1 300 000 sans nouvel emprunt, avec la volonté de maintien des taux de fiscalité à leur niveau actuel ».

***Vu le projet de Budget Primitif 2014 ;***

***Vu le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2013 et l'affectation du résultat constaté au Compte Administratif 2013 et affecté en 2014 ;***

***Vu l'avis favorable de la Commission des finances ;***

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,***

***ADOpte le Budget Primitif 2014, qui peut se résumer comme suit :***

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

		<b>Dépenses en €</b>	<b>Recettes en €</b>
<b>vote</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	<b>3 614 961,00</b>	<b>3 614 961,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

		Dépenses en €	Recettes en €
<b>vote</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	4 018 143,24	1 589 745,27
<b>reports</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent	133 301,24	
	001 solde d'exécution de la section d'investissements reportés		2 561 699,21
<b>TOTAL</b>		<b>4 151 444,48</b>	<b>4 151 444,48</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		<b>7 766 405,48</b>	<b>7 766 405,48</b>

***ADOPTE A L'UNANIMITE***

**Taux de fiscalité pour 2014**

*Vu la proposition de budget 2014 et l'estimation des bases fiscales, ainsi que le niveau des recettes de contributions nécessaires pour équilibrer le budget 2014 ;*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

*DECIDE de reconduire les taux 2013 pour l'année 2014 et vote les taux suivants :*

	Taux 2013	Variation	Taux 2014
Taxe d'habitation	17,94%	0,00 %	17,94 %
Taxe foncier bâti	15,20%	0,00 %	15,20 %
Taxe foncier non bâti	60,35%	0,00 %	60,35 %

***ADOPTE A L'UNANIMITE***

**POINT 4 : Fixation des tarifs de location**

Il est proposé de maintenir les tarifs de l'année dernière.

*Vu les tableaux des tarifs de prestations en vigueur depuis 2012 ;*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

*DECIDE de reconduire les mêmes tarifs pour l'année 2014, sans augmentation, tels que repris dans les tableaux joints.*

***ADOPTE A L'UNANIMITE***

## TARIFS COMMUNAUX 2014

Compta/tarif 2014

NATURE DE LA PRESTATION	Tarifs 2012 en EUROS	Tarifs 2014 en EUROS
<b>DROITS DE PLACE</b>		
Droit de place vente PIZZA - la soirée	14,30 /soirée	14,30 /soirée
Droit de place SNACK BAR - 5 j / semaine	254,00 € /mois	254,00 € /mois
Droit de place : rue de picardie: ventes, cirques ...	49,00 €	49,00 €
Droit de place Johrmarik : minimum 2 mètres linéaires : - Reichstettois - Extérieurs	4,40 € le mètre 7,85 € le mètre	4,40 € le mètre 7,85 € le mètre
Droit de stationnement emplacement taxis (selon tarif CUS)	318,00 par an	318,00 par an
<b>LOCATION SALLES ET AUTRES EQUIPEMENTS</b>		
Mise à disposition de couverts : - Reichstettois  - Extérieurs	Couvert complet 1,05 Le verre 0,10 Couvert complet 1,70 Le verre 0,22	Couvert complet 1,05 Le verre 0,10 Couvert complet 1,70 Le verre 0,22
Tarifs casse de vaisselle (facturation si casse supérieure à 3€) selon facture de remplacement de vaisselle		
Tarif location grilles d'exposition - Reichstettois - Extérieurs	3,60 / jour 5,70 / jour	3,60 / jour 5,70 / jour
Séparation élément en bois - Reichstettois - Extérieurs	9,70 / jour 25,20 / jour	9,70 / jour 25,20 / jour
Location de chapiteau (la journée) gratuit pour les associations locales - petit chapiteau - grand chapiteau - petit chapiteau 4/4	86,40 143,60 42,60	86,40 143,60 42,60
Location maison rouge et bleue - entreprises locales - sans chauffage - avec chauffage  - entreprises ou assoc.extérieures - sans chauffage - avec chauffage	10,80 l'heure 15,80 l'heure  32,00 l'heure 44,60 l'heure	10,80 l'heure 15,80 l'heure  32,00 l'heure 44,60 l'heure
Location terrain multisports (Neubiltz) - Reichstettois - Extérieurs	gratuit 17,70 la ½ journée	gratuit 17,70 la ½ journée
Location terrain de football (rouge) - Reichstettois - Extérieurs	64,90 141,50	64,90 141,50
Location club house des associations (foot, pêche, pétanque, tennis) - Reichstettois - Extérieurs	123,40 348,00	123,40 348,00
Location garniture complète (1 table + 2 bancs) - Reichstettois - Extérieurs	3,15 8,00	3,15 8,00
Location tables et chaises du gymnase - Reichstettois - Extérieurs (exceptionnellement)	Table 1,90 - chaise : 0,42 Table 5,00 - chaise : 1,00	Table 1,90 - chaise : 0,42 Table 5,00 - chaise : 1,00
Participation aux frais du gymnase et hall des sports en cas d'annulation de location	voir barème 02 - retenue d'1/3 de la somme si délai d'un mois non respecté	voir barème 02 - retenue d'1/3 de la somme si délai d'un mois non respecté
location d'une salle à l'école Hay :	6,50 / soirée	6,50 / soirée
location du mur d'escalade	14,00 l'heure	14,00 l'heure
location d'une salle hall des sports – salle multiclubs (M. SONNTAG)	21,50 l'heure	21,50 l'heure
Ciné Jeunes :	Entrée adultes : 4,00 € Entrée – de 14 ans : 3,00 € Boissons : 0,80 Friandises : 0,95 Glaces : 0,90	Entrée adultes : 4,00 € Entrée – de 14 ans : 3,00 € Boissons : 0,80 Friandises : 0,95 Glaces : 0,90
Jardins familiaux municipaux : location forfaitaire annuelle	- 2 ares : 10,50 2 à 2.5 ares : 12,60 + 2,5 ares : 14,70	- 2 ares : 10,50 2 à 2.5 ares : 12,60 + 2,5 ares : 14,70
Mise à disposition d'une parcelle communale pour le parking Hautier	917,00	917,00
Droit d'accès des voitures au plan d'eau (barrière pêche et pétanque)	15 € /an Reichstettois 25 € /an Extérieurs Prix de vente clef : 10 €	15 € /an Reichstettois 25 € /an Extérieurs Prix de vente clef : 10 €
Préenseigne : Union des Coopérateurs (3 préenseignes)	780,00	780,00
Tarif nettoyage de la salle des fêtes (ind maj 297 + IR + IDA) + charges	13,76 / heure	13,76 / heure

<b>TARIFS DE LOCATION DU GYMNASSE ET DU COMPLEXE SPORTIF</b>						
<b>MONTANTS EN EUROS</b>						
<b>ANNEE 2014</b>						
	Ass.et particuliers Reichstett		entreprises locales		Associations - entreprises et particuliers extérieurs	
	1 heure	soirée /base 8 H	1 heure	soirée	1 heure	soirée
	Entrée salle seule sans chauffage					
	9	71	21	166	64	476
	Entrée salle seule avec chauffage					
	13	101	32	256	95	770
<b>SALLE</b>	Entrée salle plus cuisine sans chauffage					
	12	93	40	326	128	793
	Entrée salle plus cuisine avec chauffage					
	19	152	52	464	144	1002
<b>DES</b>	Grande salle seule sans chauffage					
	18	142	42	343	139	871
	Grande salle seule avec chauffage					
	28	230	55	484	159	1104
<b>FETES</b>	Grande salle et cuisine sans chauffage					
	23	190	59	411	186	1058
	Grande salle et cuisine avec chauffage					
	38	307	72	555	226	1293
	soirée de base 6 H pour <b>complexe sportif</b>		Grande buvette sans chauffage (particuliers uniquement)			
	16	125	43	242	110	666
<b>ANCIENNE</b>	Grande buvette avec chauffage (particuliers uniquement)					
<b>HALLE</b>	22	216	55	308	130	706
<b>DES</b>	Grande salle (plateau d'évolution) sans chauffage					
<b>SPORTS</b>	17	136	17	136	92	869
	Grande salle (plateau d'évolution) avec chauffage					
	34	274	40	274	132	1339
	Grande buvette sans chauffage					
<b>NOUVELLE</b>	16	125	43	244	156	853
<b>HALLE</b>	Grande buvette avec chauffage					
	22	216	55	308	183	958
	<b>Taux pour Reichstett: 0%</b>					
	<b>Taux pour extérieurs : 2,00 %</b>					
						1,02

**POINT 5 : Désignation des membres au bureau de l'Association Foncière**

En application de l'article R133-3 du Code rural, la Chambre d'agriculture propose 3 candidats et 3 suppléants pour siéger à l'Association Foncière (établissement public administratif instauré par le code rural, propriétaire des chemins d'exploitation suite à remembrement, et chargé de leur entretien). Le Conseil, à son tour, désigne 3 candidats et deux suppléants parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre du remembrement.

*Vu l'article R133-3 du code rural ;*

*Considérant que le Maire y assiste de droit ou un conseiller municipal désigné par le Maire ;*

*Vu le courrier de la Chambre d'agriculture du 26 mars 2014, proposant des candidats au bureau de l'Association foncière de Reichstett :*

- *Titulaires : MM. Pierre EHRARDT, Stéphane WINTZ, Martin THOMAS,*
- *Suppléants : MM. Damien LAGEL, André BEYER.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*PROPOSE les personnes suivantes au bureau de l'Association foncière :*

- *Titulaires : Mathieu WINTZ, Jean-Michel KLEINKLAUS, Thierry BEYER,*
- *Suppléants : Claude BERGER, Benoît FORNES, Pierre HORNECKER.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POINT 6 : Proposition de candidats à la Commission Communale des Impôts Directs**

Par courrier du 7 avril dernier, la Direction Générale des Finances Publiques demande au Conseil Municipal de proposer 32 candidats (8 titulaires et 8 suppléants, en nombre double) à la Commission Communale des Impôts Directs. Les candidats devront appartenir aux différentes catégories de contribuables et devront pour partie être des contribuables n'habitant par la Commune.

Monsieur GEISSMANN insiste sur l'utilité de cette Commission, chargée de fixer les bases d'imposition. Son rôle est délicat mais important pour une meilleure « justice » fiscale.

Ainsi, elle a pour rôle de revoir les bases d'impositions en fonctions des travaux exécutés, par exemple.

*Vu le courrier du 7 avril 2014 de la Direction Général des Finances Publiques, par lequel la Direction Générale des Finances Publiques demande que le Conseil Municipal propose 32 candidats (8 titulaires et 8 suppléants, en nombre double, devant appartenir aux différentes catégories de contribuables et dont certains devront ne pas habiter la Commune ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

## Conseil Municipal du 24 avril 2014

### Propose les contribuables suivants :

Président : Georges SCHULER, suppléant Monsieur Julien KELLER

- **Taxe d'habitation**

#### Titulaires

Prénom	Nom	adresse	ville
Norbert	ANZENBERGER	12 rue du Gal de Gaulle	67116 REICHSTETT
Michèle	MEYER	33 avenue des Vosges	67116 REICHSTETT
Patrick	ECKART	44 rue du Canal	67116 REICHSTETT
Huguette	ADRIAN	2 rue de la Bruche	67116 REICHSTETT

#### Suppléants

Prénom	Nom	adresse	ville
Christine	REICHERT	21 avenue du Rhin	67116 REICHSTETT
Max	MONDON	11 rue du Markstein	67116 REICHSTETT
Dominique	DUTT	25a rue du Gal Leclerc	67116 REICHSTETT
Maryvonne	JOACHIM	9 rue des Trois Epis	67116 REICHSTETT

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties**

#### Titulaires

Prénom	Nom	adresse	ville
Marcel	BETETA	47 rue du Gal de Gaulle	67116 REICHSTETT
Stéphanie	MARRET	8 rue du Canal	67116 REICHSTETT
Françoise	WURSTHORN	8 avenue du Rhin	67116 REICHSTETT
Nicolas	GUILLERME	31 rue de la Wantzenau	67116 REICHSTETT

#### Suppléants

Prénom	Nom	adresse	ville
Najet	BOUKRIA	19 rue du Mundolsheim	67116 REICHSTETT
Eric	WILLMANN	11 rue du Canal	67116 REICHSTETT
Laurence	CROSNIER	7 avenue d'Alsace	67116 REICHSTETT
Régis	HRANITZKY	7a rue de l'III	67116 REICHSTETT

- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties**

#### Titulaires

Prénom	Nom	adresse	ville
Eric	MOINE	17 rue du Vieil Armand	67116 REICHSTETT
Mireille	WINTZ	3 rue de l'Eglise	67116 REICHSTETT
Isabelle	HAESSIG	6 rue du Vieil Armand	67116 REICHSTETT
Marc	BORNERT	13 rue de la Gare	67760 GAMBSHEIM

#### Suppléants

Prénom	Nom	adresse	ville
Marie-Paule	STIEBER	13 rue de l'III	67116 REICHSTETT
Maxime	FRIEDMANN	46 rue de l'III	67116 REICHSTETT
Vianney	LAUGEL	47 rue du Canal	67116 REICHSTETT
Stéphane	WINTZ	54 rue du Gal de Gaulle	67116 REICHSTETT

## Conseil Municipal du 24 avril 2014

- Contribution économique territoriale

### Titulaires

Prénom	Nom	adresse	ville
Christian	GEISSMANN	6 avenue du Rhin	67116 REICHSTETT
Thierry	PAPERI	42 rue du Gal de Gaulle	67116 REICHSTETT
Christiane	VECCHIONE	37 rue Honoré de Balzac	67170 BRUMATH
Marie-Laure	MARTIN	14 résidence Beau Rivage	67460 SOUFFELWEYERSEIM

### Suppléants

Prénom	Nom	adresse	ville
Caroline	STEINMETZ	2 rue de Paris	67116 REICHSTETT
Pierre	BINGLER	38C Rue de la Wantzenau	67116 REICHSTETT
Cédric	KLEINKLAUS	9 rue de la Wantzenau	67116 REICHSTETT
Gilles	FEIST	14 rue des Trois Epis	67116 REICHSTETT

## ***ADOpte A L'UNANIMITE***

### **POINT 7 : Location de la buvette au plan d'eau**

Suite à un appel à candidatures, il est proposé de louer la buvette du plan d'eau pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Monsieur KELLER propose de retenir à nouveau l'entreprise RITTER. On observera que l'ouverture sera permise dès le mois de mai. Le contrat sera signé pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction deux fois (soit 3 ans au maximum).

Ceci aura pour incidence de lisser les recettes pour tenir compte d'éventuelles baisses de chiffre d'affaires consécutives à une météo moins favorable.

Il sera également demandé que la buvette soit ouverte plus fréquemment durant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

*Vu les propositions de location de la buvette du plan d'eau, sur la base d'une convention pour une durée d'un an renouvelable deux fois ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;*

*AUTORISE le Maire à signer un contrat de location de la buvette avec l'entreprise la mieux disante, à savoir la société RITTER, pour un montant de 6 500 € par an, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction 2 fois (soit au total 3 ans sauf dénonciation par la Commune).*

## ***ADOpte A L'UNANIMITE***

### **POINT 8 : Autorisation au Maire à signer les contrats enfance/jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales**

Madame MEYER donne les explications : « Ce contrat formalise la fréquentation de la structure et les aides qui sont accordées en fonction de leurs activités et animations ».

## *Conseil Municipal du 24 avril 2014*

*Vu le contrat enfance jeunesse proposé par la Caisse d'Allocations Familiales ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

***AUTORISE le Maire à signer le contrat enfance/jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales, qui va déterminer les relations contractuelles ainsi que les aides financières accordées à la Commune pour les structures enfance et jeunesse.***

***ADOpte A L'UNANIMITE***

### **POINT 9 : Divers**

- Madame ADRIAN invite les conseillers à venir aux animations de la Médiathèque ;
- Madame CROSNIER demande des précisions sur l'opération « sécurité citoyenne » en place dans le quartier de la rue de Lorraine.  
Le Maire lui indique qu'il s'agit d'un premier essai de participation citoyenne, qui consiste à faire le relai avec la gendarmerie sur les phénomènes qui peuvent paraître anormaux (volets fermés pendant plusieurs jours, voiture qui tourne régulièrement dans le quartier, etc.). En aucun cas il ne s'agit d'une milice. Des « référents », habitants du quartier, ont été formés par la gendarmerie. Ce type d'opération pourra être étendu à d'autres quartiers ;
- Messieurs KLEINKLAUS et MONDON ont indiqué que suite aux réunions de concertation organisées régulièrement depuis un an avec les riverains (concernant la problématique du stationnement autour de la place de l'église), les propositions de la CUS ont été validées par les participants. Une phase test a été initiée avec un marquage au sol et a fait l'objet le 15 avril d'un échange de vues avec les riverains pour les dernières petites retouches pratiques et fonctionnelles avant l'aménagement définitif.

***Séance levée à 21 h 00***